

# PR-116 A

9 mai 2001

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du bouclement du crédit d'acquisition des parcelles sises 15 et 17, chemin des Ouches, 17 et 19, avenue Henri-Golay, 20 et 26, rue Camille-Martin, terminé sans demande de crédit complémentaire.**

**Rapporteur: M. Jean-Marie Hainaut.**

La proposition N° 116 a été prise en considération par le Conseil municipal dans sa séance du 11 avril 2001 et renvoyée à la commission des finances pour examen.

Cette dernière, présidée par M. Souhail Mouhanna, s'est réunie le mardi 24 avril 2001 pour traiter cette proposition. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Véronique Meffre que le rapporteur remercie pour son travail.

Le bouclement du crédit n'appelant pas de questions particulières de la part des commissaires, la commission des finances renonce à procéder à l'audition du magistrat.

Les commissaires aux finances approuvent ce bouclement de crédit à l'unanimité et proposent au Conseil municipal d'accepter le projet d'arrêté.

## *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Approuve le bouclement du compte relatif à l'acquisition des parcelles 3405, 1494, 1486, 1485, 3406 et 1489, sises chemin des Ouches 15-17, avenue Henri-Golay 17-19 et rue Camille-Martin 20 et 26 (proposition N° 14).